

DEC132682DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Jagourel, Mme Sabine Kimmel, Mme Pascale Hammes et Mme Olga Martins, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation;

Vu la décision n° 101468INSU du 15 septembre 2010 nommant Piercarlo Bonifacio, directeur de l'UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Jagourel, IRHC et à Mme Sabine Kimmel, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Jagourel, IRHC et à Mme Sabine Kimmel, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Pascale Hammes, TCS et à Mme Olga Martins, TCS, limité à la signature des commandes et missions d'un montant inférieur ou égal à 4000€ HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n°DEC100233R05 du 1er avril 2010 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Piercarlo Bonifacio